



## **AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-498 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE  
ET UN EMPRUNT DE 743 225 \$ POUR EXÉCUTER LES TRANSACTIONS  
HOMOLOGUÉES PAR LE TRIBUNAL DANS LE DOSSIER DE LA  
COUR SUPÉRIEURE NUMÉRO 560-17-002132-204  
CONCERNANT LE CHEMIN DES GUIDES**

### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE:**

Lors de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2024-498 intitulé : « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 743 225 \$ pour exécuter les transactions homologuées par le tribunal dans le dossier de la cour supérieure numéro 560-17-002132-204 concernant le chemin des Guides* ».

Le Règlement numéro 2024-498 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 18 mars 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au [www.riviere-rouge.ca](http://www.riviere-rouge.ca), sous l'onglet *Ville / Administration / Réglementation / Règlements de la Ville de Rivière-Rouge*.

Le Règlement numéro 2024-498 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 28<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2025**

**Catherine Denis-Sarrazin**  
Greffière et directrice générale adjointe